

**CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 février 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT, Eric DURAND, José HENRI, Jean LE GOFF, Jacques JOLY, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Françoise GERMAINE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Corinne ROBBE à Jean-Marc MOGLIA ; Mme Sylvie LEBRET à Jean LE GOFF.

M. Jean-Paul MALVOISIN à José HENRI.

Absente excusée : Mme Isabelle TINEL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Miguel MORENNE.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 : Travaux école maternelle.
- 2 : Point sur les feux tricolores.
- 3: Questions diverses.

**Ouverture** : La séance a été ouverte, le vendredi 20 février 2009 à 21 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Travaux école maternelle.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la liste des entreprises ayant répondu. Après une analyse technique des offres, et lors de la réunion avec l'architecte (16/02/09), il a été demandé aux entreprises de procéder à des ajustements, soit techniques, soit commerciaux.

Monsieur le Maire a remis une synthèse aux conseillers (les prix sont en HT) :

- Lot 1, Maçonnerie : 28 021,40 € + 1 option de 5 600 €, pour les bungalows pour la classe.
- Lot 2, Charpente : 29 148,11 €.
- Lot 3, Menuiseries extérieures : 15 950 €.
- Lot 4, Menuiseries intérieures : 22 677,40 € + 1 option de 660,10 € (non retenue).
- Lot 5, Electricité : 14 458 € + 1 option de 1 250 €, pour le transfert du tableau électrique.
- Lot 6, Plomberie : 9 910,93 €.
- Lot 7, Revêtement de sols : 6 300 € + 1 option de 2 750 €, pour le remplacement du sol.
- Lot 8, Peinture : pour 12 400 € + 1 option de 40 € (non retenue).
- Lot 9, Clôture : 2 167,26 €.

Nb (options des lots 4 et 8) : Pour des raisons de sécurité il aura une porte entre la Mairie et la nouvelle salle de repos, avec un rattrapage de niveau à réaliser, par un escalier. La décision sera prise en cours de chantier, et le travail pourrait être fait par la Commune.

**Récapitulatif :**

- Total des offres avec options retenues : 150 633,10 €.
- Maitrise d'œuvre : 19 496,25 €.
- Contrôleurs SPS (obligatoire) : 1 516,00 €.
- Contrôleurs Techniques (obligatoire) : 3 680,00 €.
- **TOTAL DES OPERATIONS** : **175 325,35 € HT** (soit **209 689,12 € TTC**).

La commune pourra bénéficier du remboursement anticipé de la TVA

Les bungalows seront installés sur le parking du C.A.C., la rentrée sera faite dans les nouveaux locaux.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces travaux

**2. Point sur les feux tricolores.**

Monsieur Eric DURAND expose au Conseil Municipal que le problème vient de l'armoire électrique et des feux (Rue des Ecoles et Rue des Glycines). En janvier une réunion a eu lieu avec la CASE et le Conseil Général : la Commune pourrait bénéficier de Fonds de Concours. Il faudra envisager un remplacement, de l'installation : coût 42 800 € HT environ. Mais une décision doit être prise rapidement pour des travaux à court terme (devis : 3 064 €). Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis présenté.

Remarque : Le problème du stationnement de véhicules aux abords du carrefour et des feux est à nouveau soulevé. Le Conseil regrette l'incivilité et le manque de responsabilités de certains automobilistes. L'attention de la Gendarmerie sera à nouveau sollicitée, pour intervenir.

### **3. Questions diverses**

a) Isolation phonique du C.A.C :

Monsieur Jacques Joly présente les devis pour poursuivre l'isolation phonique du C.A.C. Coût total des travaux : 11 454,64 €. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les travaux et la demande de subvention.

b) Voirie Rue des Mimosas (du N° 8 au N° 20) :

Le plan des travaux à réaliser a été validé. Le coût est d'environ 20.000 €. Un complément pourrait être réalisé pour traiter les eaux pluviales au niveau des N°19 et 21.

c) Sente piétonne vers Les Courtains :

Les plans du projet sont en cours d'étude. Afin d'avoir une vue d'ensemble, et de permettre le cheminement des piétons jusqu'à l'école, le paysagiste intègre dans sa réflexion l'aménagement de la place du CAC.

d) Fonctionnement du Centre de Loisirs :

Le groupe de travail est en relation avec la CAF pour analyser le fonctionnement du Centre, et les besoins actuels des familles ayant des enfants d'âge scolaire. Parmi les thèmes de réflexion, il y a la possibilité de prendre les inscriptions pour une semaine complète. Mais le fonctionnement du Centre serait remis en question s'il n'y a pas suffisamment de participants.

e) Aménagement du Bord de Seine à St PIERRE :

L'idée était de créer une structure intercommunale de Connelles à Vironvay. L'estimation du coût est de 65.000 €. André soutiendra St Pierre pour l'étude de son projet auprès de la CASE, mais ne s'engage pas financièrement.

f) Travaux sur la toiture de l'Eglise :

CURSUS est venu refaire une visite de l'Eglise pour chiffrer les travaux de réfection de toute la toiture ainsi que les joints des murs extérieurs. Une estimation nous parviendra prochainement. Le dossier pourrait aboutir courant 2010, pour des travaux en 2011. Le Conseil note avec satisfaction l'intérêt porté par tous à ce dossier.

g) Information par la Maison de l'Emploi :

Le 18 février, une réunion d'information, a été organisée en Mairie par Denise VARD et la Maison de l'Emploi de Louviers. 14 personnes ont participé à cette rencontre.

h) Visite de la commission sécurité des Pompiers :

Le 16 février, une visite de la commission sécurité s'est tenue à l'Ecole.

### **Clôture :**

La séance est levée à 23 h 30.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Mardi 31 mars 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT,  
Eric DURAND, José HENRI, Jean-Paul MALVOISIN, Jean LE GOFF, Jacques JOLY,  
Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL,  
Françoise GERMAINE.

Secrétaire de Séance : Madame Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1 : Compte administratif et de gestion 2008.
- 2 : Affectation du résultat 2008.
- 3 : Vote du Budget 2009.
- 4 : fixation des taux.
- 5 : Remboursement anticipé FCTVA.
- 6 : Indemnité logement instituteurs non logés.
- 7 : Toiture église.
- 8 : Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mardi 31 mars 2009 à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Compte administratif et de gestion 2008.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif et de gestion 2008 qui se présente ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nom</b>	<b>Compte Administratif</b>
<b>Recettes</b>	013	Atténuation de charges	8 342,76
	70	Produits des services	63 347,43
	73	Impôts et taxes	305 258,22
	74	Dotations et participations	156 488,25
	75	Autres produits gestion courante	24 573,93
	76	Produits financiers	3,18
	77	Produits exceptionnels	63 765,19
	78	reprises provisions ou amortissements	20 000,00
	042	Opération d'ordre	6 227,20
	002	Excédent reporté	117 317,45
	<b>Total recettes</b>		<b>765 323,61</b>
<b>Dépenses</b>	011	Charges à caractère général	139 657,47
	012	Charges de personnel	228 980,82
	014	Atténuation de produits	19 702,71
	65	Autres charges gestion courante	157 919,83
	66	Charges financières	9 622,57
	67	Charges exceptionnelles	44 748,32
	23	Virement à la section d'investissement	
		<b>Total dépenses</b>	
	<b>Excédent fonctionnement 2008</b>		<b>164 691,89</b>

Investissement	Chapitre	Nom	Compte Administratif
<b>Recettes</b>	10	Dotations fonds divers, réserves	139 927,32
	13	Subventions d'investissements	
	16	emprunts et dettes assimilées	
	040	Opération d'ordre	
	<b>Total recettes</b>		
<b>Dépenses</b>	001	Déficit 2007 reporté	93 144,32
	10	Dotations Fonds divers	
	16	Remboursement d'emprunts	37 423,13
	204	Subventions équipements SIEGE	23 012,70
		Opérations d'équipement	39 881,45
	040	Opération d'ordre	6 227,20
	<b>Total dépenses</b>		
<b>Déficit d'investissement</b>			<b>59 761,48</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Legrix fait passer au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2008 tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus.

## 2. Affectation du résultat 2008.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent fonctionnement 2008		164 691,89
<b>Virement à la section d'investissements</b>		<b>114 221,48</b>
Déficit d'investissements 2008	59 761,48	
Restes à réaliser 2008	54 460,00	
<b>Report de fonctionnement</b>		<b>50 470,41</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2008.

## 3. Vote du Budget 2009.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget 2009 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	BUDGET
<b>Recettes</b>	013	Atténuation de charges	5 600,00
	70	Produits des services	64 500,00
	73	Impôts et taxes	291 249,00
	74	Dotations et participations	140 248,00
	75	Autres produits gestion courante	24 500,00
	76	Produits financiers	-
	77	Produits exceptionnels	-
	78	reprises provisions ou amortiss.	-
	042	Opération d'ordre	-
	002	Excédent reporté	50 470,00
	<b>Total recettes</b>		

Fonctionnement	Chapitre	Nom	BUDGET
<b>Dépenses</b>	011	Charges à caractère général	210 209,00
	012	Charges de personnel	253 892,00
	014	Atténuation de produits	-
	65	Autres charges gestion courante	93 636,00
	66	Charges financières	17 230,00
	67	Charges exceptionnelles	1 600,00
	<b>Total dépenses</b>		

Investissements	Chapitre	Nom	BUDGET
<b>Recettes</b>	10	Dotations fonds divers, réserves	177 161,00
	13	Subventions d'investissements	77 730,00
	16	emprunts et dettes assimilées	246 428,00
	040	Opération d'ordre	-
	<b>Total recettes</b>		
<b>Dépenses</b>	001	Déficit 2008 reporté	59 762,00
	10	Dotations Fonds divers	-
	16	Remboursement d'emprunts	37 147,00
	204	Subventions équipements SIEGE	19 400,00
		Opérations d'équipement	385 010,00
	040	Opération d'ordre	-
	<b>Total dépenses</b>		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget 2009.

#### 4. Fixation des taux

Monsieur Legrix rappelle la charge supplémentaire qu'apporte la construction d'une nouvelle classe, et souligne ses inquiétudes en matière d'aide à l'investissement.

Monsieur Legrix propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 0,6689%.

Les taux se déclinent de la manière suivante :

- Taxe habitation : de 11,92 % à 12,00 %
- Taxe foncière : de 16,49 % à 16,60 %
- Non bâtie : de 52,91 % à 53,26 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux taux de ces trois taxes.

#### 5. Remboursement anticipé FCTVA.

Monsieur Legrix présente au Conseil Municipal les nouvelles dispositions adoptées dans le cadre du plan de relance, concernant le FCTVA.

Ces nouvelles dispositions prévoient pour les communes qui s'engagent à investir en 2009 à un niveau supérieur à la moyenne des investissements de la période 2004, 2005, 2006 et 2007, de bénéficier d'un décalage d'un an au lieu de deux pour le remboursement de la TVA de 2008.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le Préfet pour bénéficier de ce dispositif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**6. Indemnité logement instituteurs non logés.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle indemnité pour les instituteurs non logés d'un montant de 2 436,60 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle indemnité.

**7. Toiture de l'église.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de la réfection de la toiture de l'église.

M Le Goff rapporteur de ce dossier présente le devis établi par L'Association du Patrimoine CURSUS d'un montant global de 76 985,77 €. La CASE participerait à hauteur de 67 732,62 €. ce qui porterait à 9 253,15 € le montant de la participation communale.

L'acceptation de ce devis permettra de prendre rang dans les actions portées par la CASE et attribuées à cette association.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces projets de travaux.

**8. Questions diverses.**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Le Souvenir Français a fait une demande pour ériger un mât aux couleurs près des tombes des soldats morts pour la France, inhumés dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la pose de ce mât.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la rétrocession des parcelles ZA 468 et 474, appartenant à étude de Maître Brutus, au profit de la Commune, pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette rétrocession.

**Clôture :**

La séance est levée le mardi 31 mars 2009, à 22 h 30.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Vendredi 24 avril 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT,  
Eric DURAND, Jean LE GOFF, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Isabelle TINEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. José HENRI à M. Lionel LEGRIX.  
M. Jacques JOLY à M. Jean-Marc MOGLIA.  
Mme Sylvie LEBRET à Mme Corinne ROBBE.

Absent excusé : Monsieur Jean-Paul MALVOISIN

Secrétaire de Séance : Madame Corinne ROBBE.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 : Assurance Groupe Personnel.
- 2 : Subventions diverses sur délibération.
- 3 : PVR Lotissement 7 rue des Prunus.
- 4 : Voirie Lotissement 7 rue des prunus.
- 5 : Enfouissement Réseau France Télécom, route Nationale.
- 6 : Questions diverses.

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le vendredi 24 avril 2009 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Assurance Groupe Personnel.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de maladie, accident du travail, maternité, décès. Il précise que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, permettant de mutualiser les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve le droit d'y adhérer.

**2. Subventions diverses sur délibération.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que diverses Associations demandent, chaque année, une subvention qui leur permet d'exister.

Monsieur LEGRIX propose une liste d'associations déjà aidées les années précédentes et une participation majorée dont le montant global s'élève à 1 542 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les dites subventions.

**3. PVR Lotissement 7 rue des Prunus.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des travaux pour l'extension des réseaux électrique et téléphonique, pour le Lotissement 7 rue des Prunus.

Le SIEGE est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

Le Maire propose de faire régler la somme des travaux au lotisseur dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une PVR à 100 % pour le lotisseur d'un montant de 3 260,87 € HT.

#### **4. Voirie Lotissement 7 rue des Prunus.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier pour le lotissement de Monsieur MAILLOT Eric est en cours d'étude.

Dans le cadre de ce lotissement, la voirie pourrait soit être cédée à la Commune, soit être gérée par une association des Co-lotis. Il sera plus efficace que la voirie soit cédée dans le domaine public de la Commune après achèvement et réception des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession des lots 6 et 7 dans le domaine public communal, dit que tous les frais liés à ce transfert seront à la charge du lotisseur et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, dont la convention.

#### **5. Enfouissement Réseau France Telecom, route Nationale.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser, route Nationale, des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique, en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

Le SIEGE est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 4 113,71 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux.

#### **6. Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe que les bungalows nécessaires à la période des travaux de l'école sont arrivés et installés près du CAC.

Monsieur Le Goff en charge de la commande des plaques de rues pour la commune demande aux élus de réfléchir au nom de la voirie créée pour le lotissement 7 rue des Prunus.

#### **Clôture :**

La séance est levée le vendredi 24 avril 2009, à 20 h 00.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 25 mai 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT,  
Eric DURAND, José HENRI, Jean LE GOFF, Jacques JOLY, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET,  
Isabelle TINEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Jean-Paul MALVOISIN à M. José HENRI.

Secrétaire de Séance : Madame Denise VARD.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 : Emprunt d'Investissement.
- 2 : Convention Ecole Numérique.
- 3 : Questions diverses.

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le lundi 25 mai 2009 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Emprunt d'Investissement.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses d'investissements de la Commune, notamment les travaux agrandissement de l'école maternelle, il convient de recourir à l'emprunt.

M. LEGRIX, après avoir fait lecture des différentes propositions, propose de souscrire un emprunt d'un montant de 300 000 € sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions ci-dessous :

✓ Montant :	300 000 €
✓ Durée :	15 ans
✓ Profil d'amortissement :	amort.constant PEC & PEC DUO (suramorti)
✓ Périodicité des amortissements :	annuelle
✓ Périodicité des intérêts :	annuelle
✓ Différé d'amortissement :	0
✓ Point départ d'amortissement :	10/06/2009
✓ Date de 1 <sup>er</sup> échéance :	01/10/2009
✓ Date de deuxième échéance :	01/04/2010
✓ Base de calcul :	30/360
✓ Taux :	fixe PAC de 3.52 %

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

**2. Convention Ecole Numérique.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan de relance, le Ministère de l'éducation prévoit l'équipement numérique de 5000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Pour le département ce sont 95 projets qui peuvent être éligibles.

La commune et l'école ont fait connaître dans un premier temps leur intention de candidature. Pour acter cette candidature il est nécessaire d'établir une délibération.

Monsieur le maire souligne la subvention de 80% qui pourra être attribué à la commune ce qui permettrait de financer un projet d'une valeur totale d'environ 13500€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et cette délibération est votée à l'unanimité.

### **3. Questions diverses.**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que durant le mois de juillet 2009 le centre de loisirs fonctionnera à la semaine. Il propose de tarifer la participation aux animations du centre avec un forfait à la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, applique les tarifs suivants au centre de loisirs durant le mois de juillet :

1 semaine avec repas : 49.05 €

1 semaine sans repas : 34.50 €

Semaine du 14 juillet avec repas : 39.25 €

Semaine du 14 juillet sans repas : 27.60 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Monsieur JOLY informe le Conseil Municipal qu'un bilan thermique peut être effectué gratuitement par la CASE.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité qu'un bilan thermique soit établi.

### **Clôture :**

La séance est levée le lundi 25 mai 2009, à 20 h 30.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Jeudi 2 juillet 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Jacques JOLY,  
Eric DURAND, Pascal GROULT, Jean LE GOFF, José HENRI,  
Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Isabelle TINEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Denise VARD à M. Jean-Marc MOGLIA.  
M. Eric LENFANT à Mme Isabelle TINEL.  
Mme Sylvie LEBRET à Mme Corinne ROBBE.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise GERMAINE.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 : Projet d'acquisition immobilière.
- 2 : Stationnement fluvial.
- 3 : Questions diverses.

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le jeudi 2 juillet 2009 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

Monsieur le Maire propose d'inverser l'ordre des deux premiers points de l'ordre du jour et de commencer par le point 2.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

**1. Stationnement fluvial.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Voies Navigables de France (V.N.F) ont proposé un zonage afin de délimiter les zones d'occupation temporaire du domaine public fluvial supérieure à un mois. Ce zonage doit être validé par le Conseil Municipal avec délibération.

Le plan proposé est acceptable pour les deux zones principales (habitables), mais les deux îles ne doivent pas être considérées comme urbanisées.

Donc, il est proposé de retirer le stationnement figurant sur le plan de zonage, pour les deux îles, et d'accepter les autres zones telles qu'elles figurent sur le dit plan.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Délibération votée à l'unanimité.

**2. Projet d'acquisition immobilière.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la propriété au 2 rue des écoles, est à vendre.

Pour les besoins stratégiques du développement, et des services de la commune, il est proposé d'acquérir cette propriété.

Le propriétaire est d'accord pour vendre à la commune. Il est nécessaire d'obtenir une estimation par le Service des Domaines.

La commune peut soit acquérir seule, en finançant l'achat, soit faire porter le projet par l'EPFN.

Le montant de cette transaction est estimé à 100 000 €, cette somme pourra être supportée par l'EPFN durant cinq ans et ne déséquilibrera pas le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.  
Il décide de demander l'estimation au Service des Domaines et l'intervention de l'EPFN pour porter l'acquisition.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

### **3. Questions diverses.**

- Monsieur MALVOISIN informe le Conseil Municipal qu'à la Résidence les Crétis (Résidence privée), la route a été refaite et qu'une barrière a été installée, côté Chemin des Crétis.

### **Clôture :**

La séance est levée le jeudi 2 juillet 2009, à 19 h 30.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Mercredi 23 septembre 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Jacques JOLY,  
Eric DURAND, Pascal GROULT, Jean LE GOFF, Eric LENFANT,  
Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Isabelle TINEL, Sylvie  
LEBRET.

Absent excusé :

M. José HENRI

Secrétaire de Séance : Madame Denise VARD.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°: Décision modificative.
- 2°: Tarif cantine et C.A.C.
- 3°: Rideaux pour l'école maternelle.
- 4°: Entretien éclairage public.
- 5°: Questions diverses.

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le mercredi 23 septembre à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Décision modificative**

Monsieur LEGRIX propose au Conseil Municipal d'établir une décision modificative budgétaire comme suit :

**Investissements**

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
Compte		Montant	Compte	Montant
1641		20 520	1641	42 050
21311-058	travaux mairie	1 100		
21312-059	travaux école	4 730		
2183-065	mat.adm.mairie	13 000		
2183-055	Mat.école	2 700		
<b>Total</b>		<b>42 050</b>		<b>42 050</b>

**Fonctionnement**

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
Compte		Montant	Compte	Montant
6554	C. E. S.	640		
66111	Intérêts des emprunts	- 640		
<b>Total</b>				

Délibération votée à l'unanimité.

**Tarif C A C au 1<sup>er</sup> octobre 2009**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2 %, au 1er octobre 2009, des tarifs de location de la salle communale du C.A.C.

Désignation	ETE		HIVER	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Grande salle + cuisine	212	435	318	700
Grande salle sans cuisine	179	363	246	579
Petite salle + cuisine	171	363	217	507
Petite salle sans cuisine	125	275	159	435
Vin d'honneur, petite salle	74	159	101	218
Vin d'honneur, grande salle	145	218	174	282
Location jeunes	74		74	
Chaises	1.06	Réservé aux habitants de la Commune.		
Tables	6.45			

La caution est fixée à 1.061 € pour toutes locations de salles et sera rendue après constatation du bon état des lieux, lors de la restitution des clés.

Le tarif été commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 septembre.

Délibération votée à l'unanimité.

**2. Tarifs Cantine et Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser la participation demandée aux usagers des services de cantine et centre de loisirs. Il propose une augmentation de l'ordre de 2 %, et de 3 % pour les journées du Mercredi.

Nouveaux tarifs proposés au 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

ANDE	
Cantine	3.20
Garderie	2.34
Centre de loisirs avec repas	10.01
Centre de loisirs sans repas	7.04
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	3.84
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	7.08
EXTERIEUR	
Cantine	4.77
Centre de loisirs avec repas	14.10
Centre de loisirs sans repas	9.61
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	5.30
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	10.14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les nouveaux tarifs, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Délibération votée par : 12 voix pour, 2 abstentions.

**3. Rideaux pour l'école maternelle**

Madame ROBBE expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acheter des rideaux pour la nouvelle classe de l'école maternelle.

Elle soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de l'entreprise SODICLAIR d'un montant total de 522.84 € T.T.C, pour la classe maternelle « grande section ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide d'accepter ce devis et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **4. Entretien éclairage public**

Madame ROBBE sort de la salle du conseil, cette affaire concernant l'entreprise de son époux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de renouveler le contrat d'entretien annuel pour l'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010.

Il soumet à l'approbation le devis de l'entreprise ROBBE d'un montant total annuel de 3 477.06 € H.T, pour 4 visites, soit une augmentation de 1,01%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise ROBBE et autorise le Maire à signer le contrat.

Délibération votée par : 13 voix pour (1 sortant, ne prend pas part au vote).

#### **5. Questions diverses.**

- Monsieur le Maire informe les élus sur les dispositions prises à l'école dans le cadre de la lutte contre la grippe H1N1.  
2 cas sont pour l'instant signalés (1 cas « avéré », et 1 cas « possible »).
- Monsieur le Maire informe de la signature du compromis de vente pour la maison située au 2 Rue des écoles.
- Monsieur le Maire signale aux élus qu'un dossier électronique sur la qualité de l'air de la région est à disposition à la Mairie.
- Monsieur le Maire présente les plans d'extraction des sablières à Portejoie.
- Monsieur le Maire indique que les travaux de la classe maternelle, petite section, reprendront cette semaine.
- Monsieur JOLY informe le Conseil Municipal du début des travaux d'acoustique de la grande salle le 19 octobre. Ces travaux sont prévus pour une durée de 2 semaines.

#### **Clôture :**

La séance est levée le mercredi 23 septembre 2009, à 23 h 45.

**CONSEIL MUNICIPAL du : Mardi 15 décembre 2009.**

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, Pascal GROULT , José HENRI , Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Absent excusé :

M. Eric LENFANT, ayant donné pouvoir à Corinne ROBBE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel LEGRIX.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°: Décision modificative.
- 2°: Chambre Régionale des Comptes.
- 3°: Encaissement du chèque GROUPAMA.
- 4°: Dossier caution SILOGE.
- 5°: Contrats assurance risques statutaires.
- 6°: Questions diverses.

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, le mardi 15 décembre à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Décision modificative**

Monsieur LEGRIX propose au Conseil Municipal d'établir une décision modificative budgétaire permettant de comptabiliser en investissement les travaux en régie, une guirlande de Noël, les avenants aux travaux de la classe maternelle et en fonctionnement les dépenses de fleurissement.

**Investissements**

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	213121	1 360	10	10223	1 860
21	2181-094	500	16	1641	4 550
21	21312-100	4 550			
<b>Total</b>		<b>6 410</b>			<b>6 410</b>

**Fonctionnement**

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
65	6574	130	042	722	1 360
67	6714	1 230			
<b>Total</b>		<b>1 360</b>			<b>1 360</b>

Délibération votée à l'unanimité.

## **2. Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux contrôles effectués par la Chambre Régionale des Comptes, quitus a été donné à la perception de Val de Reuil pour sa gestion des Communes durant la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2006.

## **3. Encaissement chèque Groupama**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir encaisser un chèque de Groupama d'un montant de 243 €.  
Délibération votée à l'unanimité.

## **4. Dossier caution SILOGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction des 4 logements de la Sente aux Prêtres, la SILOGE sollicite la Commune pour garantir son financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce besoin en financement de 367 212 € est garanti par le Conseil Général à hauteur de 60% et par la CASE à hauteur de 35%.

Il est demandé à la Commune de garantir 5% du financement soit 18 360,60 €.

Délibération votée à l'unanimité.

## **5. Contrats assurance risque statutaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale a transmis à la Commune les contrats d'assurance statutaire concernant le personnel communal.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de signer les conventions et actes afférents à ces contrats.

Délibération votée à l'unanimité.

## **6. Questions diverses.**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Voierie de la CASE souhaite savoir si la Commune désire reconduire, ou non, le désherbage dit « écologique » pour 2010 (projection d'eau chaude sur les mauvaises herbes).  
Après débat, notamment sur les coûts et l'efficacité de ce système, il est décidé d'abandonner ce désherbage.  
Cette décision est votée par : 10 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions.
- Monsieur le Maire présente un devis de mise en conformité électrique du bureau des archives au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie. Ce devis est accepté à l'unanimité.  
Les élus proposent que soient effectués, dans le même temps, les travaux électriques du bureau voisin.  
Un 2<sup>ème</sup> devis sera donc demandé auprès de l'électricien.
- Monsieur LE GOFF indique qu'après avoir obtenu l'autorisation du Souvenir Français, la tombe du soldat Leduc va pouvoir être déplacée pour rejoindre le carré des militaires.  
Un devis a été demandé, et sera proposé à la prochaine réunion du Conseil.  
Ce déplacement permettra la création de 4 ou 5 emplacements supplémentaires.
- Monsieur le Maire notifie le recensement actualisé de l'INSEE, qui détermine 1070 habitants pour la Commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a été sollicitée pour l'achat de 19 parcelles, d'une surface totale de 47.000 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI de Longlet.
- Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du lotissement Maillot, rue des Prunus, devraient démarrer mi janvier.

- Monsieur le Maire signale que suite à la dernière réunion de la Commission Voirie, un groupe de travail est chargé d'étudier le remplacement des prunus, rue des Prunus. Ce groupe est piloté par Françoise GERMAINE.
- Monsieur le Maire indique qu'en attendant les conclusions de la CASE sur le projet d'aménagement de la place du CAC, il a sollicité plusieurs conseillers pour réaliser avec l'aide les techniciens de la CASE le nivellement de cette place. Ce groupe est piloté par Eric LENFANT.
- Concernant le dossier assainissement, Monsieur LEGRIX annonce que le rejet des effluents de la Commune, vers la nouvelle station d'épuration de LERY, devrait pouvoir se faire début janvier.
- Suite à une question de Monsieur MALVOISIN, Monsieur LEGRIX annonce l'arrivée du Villabus sur Andé le 22 février. Il rappelle que le Villabus ne peut desservir toutes les rues du Village, et qu'il y aura un arrêt à la Maison Médicale et à la Pierre Ricard.
- Monsieur JOLY informe le Conseil Municipal de la fin des travaux d'acoustique de la grande salle du CAC, de la salle de garderie, et de la salle des enseignants.
- Concernant le Centre de Loisirs, et l'accueil périscolaire, Monsieur MORENNE indique que la CAF va nous transmettre une simulation, sur la base de juillet 2009, des tarifs en prenant en compte le coefficient familial.

**Clôture :**

La séance est levée le mardi 15 décembre 2009, à 22 h 45.